

CAP agricole MÉTIERS DE L'AGRICULTURE HORTICULTURE



L'apprentissage un atout pour votre réussite

« Floriculture,
Maraîchage,
Pépinière »

Les conditions d'admission :

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Une formation adaptée aux évolutions du marché :

- 12 semaines par an au CFA
- Rémunération selon la loi en vigueur

Enseignements Professionnels :

- Sciences et Techniques de la Production Horticole
- Agronomie
- Valorisation et Vente du produit Horticole
- Agroéquipement

Enseignements Généraux :

- Mathématiques, informatique
- Français et ESC
- Anglais
- Histoire-Géographie
- Physique-Chimie
- EPS
- Biologie, Ecologie
- Sciences économiques, sociales et de gestion

Le jeune doit s'adapter aux contraintes saisonnières et climatiques. Il travaille le plus souvent en équipe. Il organise son travail et exécute en autonomie les travaux confiés. Bon relationnel.

➤ Le CAP agricole Métiers de l'Agriculture Horticulture est délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (évaluations en CCF : **Contrôle en Cours de Formation et Épreuves Terminales**). Diplôme de Niveau V

➤ Poursuite d'étude en Baccalauréat Professionnel

Moyens mis en œuvre :

- Relation étroite avec les professionnels
- De petits effectifs par classe
- Un tunnel entièrement géré par les apprentis



CDFAA de la Corrèze
Site de Brive-Voutezac

CDFAA de la Corrèze - 23 Murat - 19130 VOUTEZAC

Tél. : 05 55 25 27 64

Fax : 05 55 25 88 25 courriel : cfa.brive-voutezac@educagri.fr

Site Web : cdfaa-de-la-correze.com